



## Vente d'un véhicule de particulier à particulier

Par **bohrer**, le **26/11/2011** à **20:14**

Bonjour, j'ai acheté une voiture à Munich en Allemagne, j'ai revendu ce véhicule au mois d'avril 2011, l'acheteur m'a fait parvenir un courrier où il me dit que le kilométrage était faux, il me demande d'annuler la vente et de le rembourser, le kilométrage indiqué lors de la vente était celui qui a été relevé sur le véhicule. L'acte de vente est à la préfecture du haut-rhin. Je suis un particulier et je ne sais pas comment réagir face à ce problème. En espérant que vous pourrez me répondre, veuillez agréer mes cordiales salutations. A.Bohrer

Par **edith1034**, le **27/11/2011** à **08:57**

c'est le problème du vice caché que vous connaissez ou pas ? comment démontre-t-il que le kilométrage est faux ? comment démontre-t-il que vous le saviez alors que la voiture n'est pas de première main ? pour tout savoir sur la vente d'une auto : <http://www.fbbs.net/venteauto1.htm>

Par **bohrer**, le **27/11/2011** à **09:38**

Bonjour, merci d'avoir répondu à mon message. Bien sûr je ne savais pas que le kilométrage était faux, ce jeune homme est tombé en panne et c'est le garagiste qui l'a remarqué, j'ai moi-même roulé avec cette voiture, je n'ai pas eu de panne, je l'ai vendue parce que c'était un modèle sport, basse, et 3 portes, j'ai racheté le même modèle mais normale et 5 portes. Je suis une personne de 60 ans et grand-mère. Ce que j'aurais voulu savoir, ce monsieur peut-il m'obliger à annuler la vente ? Cordialement. A.Bohrer

Par **edith1034**, le **27/11/2011** à **13:40**

pour une voiture dite de première main ouirnrnCOUR DE CASSATION Chambre Civile 1 - 15 mars 2005 Pourvoi N° 02-12487 CASSATIONnrnrnEn application des dispositions des articles 1604 et 1147 du Code civil, le kilométrage erroné ou le numéro de série falsifié caractérisent un manquement à l'obligation de délivrer une chose conforme aux spécifications convenues par les parties dans le cadre de la vente d'un véhicule d'occasion, et non un vice caché.rnrnpour une voiture de seconde ou troisième main il faut qu'il démontre que vous le saviez